

Révision du Document d'objectifs du site Natura 2000

« Étang de l'Armagnac » FR7300891



Rapport de diagnostic pour la prise en compte de la conservation du Vison d'Europe

Contenu

1.	Introduction.....	1
2.	Caractérisation de la zone d'étude.....	1
a)	Le bassin versant de La Douze.....	3
b)	Le bassin versant de la Gélise.....	4
c)	Description de la zone d'étude.....	5
3.	Le Vison d'Europe	7
4.	Les observations sur le site.....	10
5.	Les habitats préférentiels du Vison d'Europe.....	10
a)	La Zone d'Activité Potentielle (ZAP)	11
b)	La Zone Coeur Vitale (ZCV)	12
6.	Aménagement et entretien des cours d'eau.....	15
7.	Collisions routières	15
8.	Envahissement par le Vison d'Amérique.....	18
9.	Synthèse des menaces sur le site Natura 2000.....	20
	ANNEXES.....	22
	Cartes des zones cœur vitale sur les entités du site Natura 2000	22
	Tableau hiérarchisation de la transparence des ouvrages hydrauliques.....	25

Table des figures :

Figure 1: Occupation du sol sur la partie gersoise du bassin versant de la Douze (Source : Corine Land Cover 2012)	4
Figure 2 : Occupation du sol sur la partie gersoise du bassin versant de la Gélise (Corine Land Cover 2012).....	5
Figure 3 : Exemples d'occupation du sol sur les entités d'Escagnan et du Tourné du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac (cartographie des habitats naturels Corine Biotope 2014).....	6

Table des cartes :

Carte 1 : Bassins versants concernés par les 7 entités du site Natura 2000	1
Carte 2 : Occupation du sol sur la partie Gersoise des bassins versants de la Douze et de la Gélise (source : Corine Land Cover 2012)	2
Carte 3 : Occupation du sol sur la partie Gersoise des bassins versants de la Douze et de la Gélise (source : Occupation du sol à grande échelle Midi-Pyrénées, IGN).....	3
Carte 4 : Occupation du sol sur l'entité de Tourné Sainte Fauste avec les habitats naturels selon Corine Biotope.....	7
Carte 5 : Zone d'activité potentielle du Vison d'Europe sur les bassins versant de la Douze et de la Gélise.....	11
Carte 6 : Zone d'activité potentielle du vison d'Europe sur les sites du Moura, du Pouy, de la Hitère et sur la Douze	12
Carte 7 : Zone Coeur Vitale dans la Zone d'Activité Potentielle sur le Tourné	14
Carte 8 : Hiérarchisation des ouvrages vis-à-vis des risques de collision routière et ZCV au Moura ...	17
Carte 9 : Hiérarchisation des ouvrages vis-à-vis des risques de collision routière et ZCV au Tourné...	17
Carte 10 : Répartition du vison d'Amérique en Midi-Pyrénées et dans les départements limitrophes en 2012 (source : FRC Midi-Pyrénées)	19
Carte 11 : Répartition du vison d'Amérique sur les bassins versants du Gers en 2012 (source : FRC Midi-Pyrénées)	20

Table des tableaux :

Tableau 1 : Liste des habitats préférentiels du vison d'Europe sur le territoire d'étude avec les codes Corine Biotope (Code CB).....	13
Tableau 2 : Superficie de la Zone Coeur Vitale par entité.....	14
Tableau 3 : Critères et résultats de la hiérarchisation des ponts.....	16
Tableau 4 : Synthèse des menaces sur le vison d'Europe	20

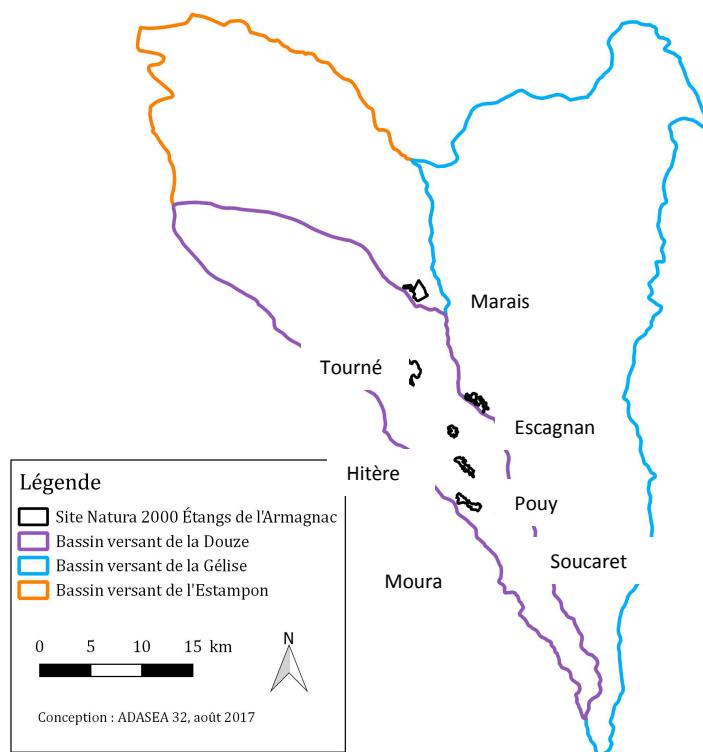
1. Introduction

Le Vison d'Europe est l'un des mammifères les plus menacés d'extinction en Europe. Elle figure à l'annexe II de la Directive européenne Habitat, Faune, Flore au titre d'espèce d'intérêt communautaire prioritaire. En France, deux plans nationaux de restauration ont été menés de 1999 à 2011, pilotés par la DREAL Aquitaine. Un nouveau plan national d'actions porté par la DREAL Nouvelle Aquitaine est en cours d'élaboration afin de d'identifier les noyaux de populations restant et suivre leur évolution ainsi que lutter contre l'ensemble des facteurs de régression.

Le département du Gers a été identifié comme zone de reconquête potentielle de l'espèce dans le plan de restauration (2007-2011). Le site Natura des « Étangs de l'Armagnac » est en bordure de l'aire de répartition du Vison d'Europe, mais aucune observation n'a été faite.

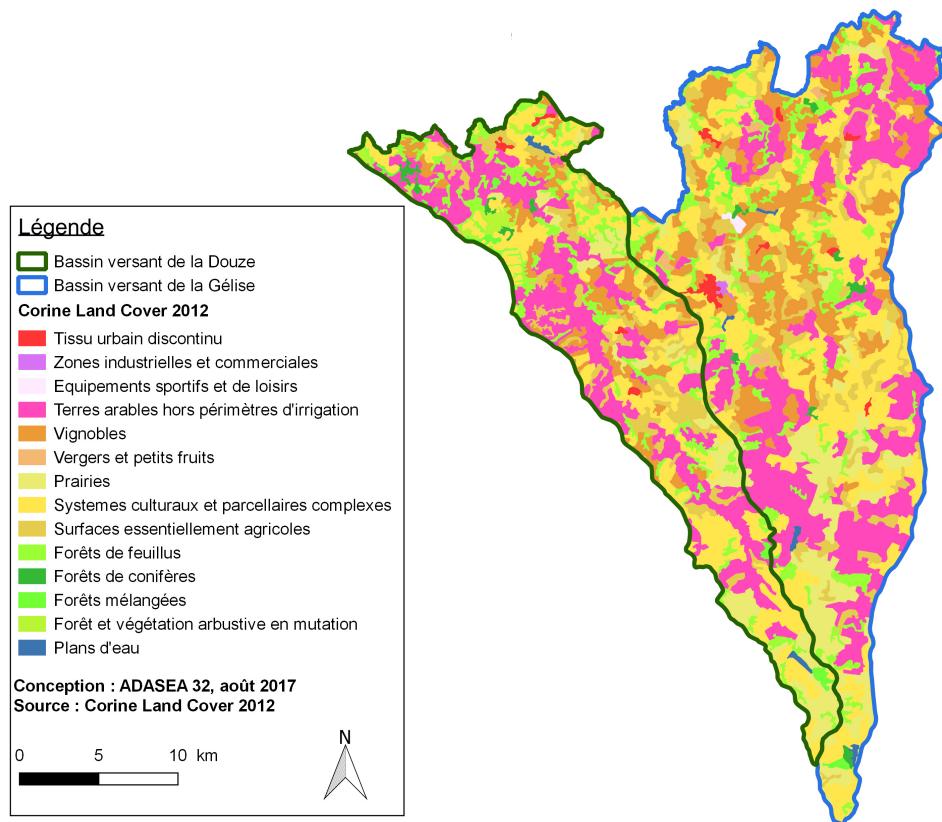
La prise en compte du Vison d'Europe dans la réalisation de la révision du DOCOB de ce site apparaît comme un enjeux. L'approche de ce thème est menée suivant le « Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les Documents d'Objectifs Natura 2000 » (Mission vison d'Europe & CREN Aquitaine, 2004).

2. Caractérisation de la zone d'étude

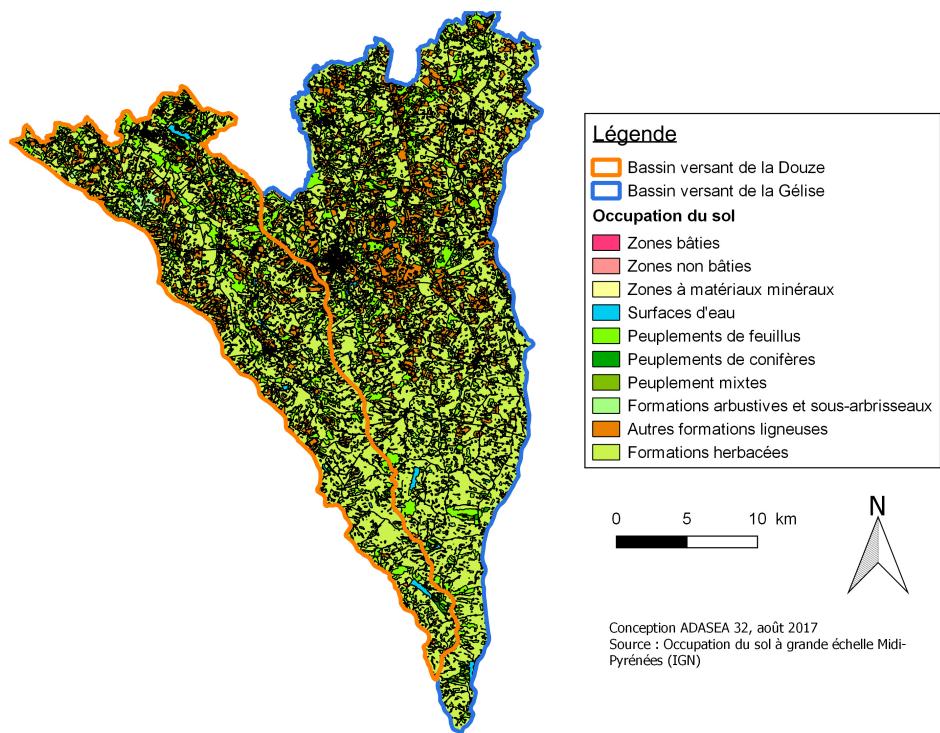


Carte 1 : Bassins versants concernés par les 7 entités du site Natura 2000

Le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac est éclaté en 7 entités. Il est donc présent sur 3 bassins versants : la Douze, la Gélise et l'Estampon. Ce dernier ne sera pas traité car le site du Marais se situe en limite amont, sur la partie canalisée de la rivière, qui ne comporte pas d'habitat favorable à la présence du vison d'Europe.



Carte 2 : Occupation du sol sur la partie Geroise des bassins versants de la Douze et de la Gélise (source : Corine Land Cover 2012)



Carte 3 : Occupation du sol sur la partie Gersoise des bassins versants de la Douze et de la Gélise (source : Occupation du sol à grande échelle Midi-Pyrénées, IGN)

a) Le bassin versant de La Douze

La Douze est la principale rivière présente sur le site Natura 2000. Cette rivière prend sa source dans le Gers sur la commune de Baccarisse et rejoint Le Midou à Mont-de-Marsan dans les Landes pour former la Midouze, affluent rive droite de l'Adour. La Douze court sur une longueur de 123 km et draine un bassin versant de plus de 285 km² sur sa partie gersoise.

Le bassin versant est composé d'un réseau hydrographique dense dans la partie gersoise. Le réseau est constitué de plusieurs cours d'eau dont le principal est la Douze et les affluents principaux sont le Bergon, l'Uby et le Maignan.

Le relief du bassin versant de la Douze est modérément marqué. Son point culminant est à 278 m sur la commune de Gazax-et-Baccarisse et un point bas à 93 m à Cazaubon. La pente longitudinale moyenne du fond de vallée est de l'ordre de 2,9m/km. Le relief est plus marqué et proche du lit mineur en amont de Manciet¹.

Le régime hydrologique de la Douze est de type pluvial. Il se caractérise par des crues hivernales et un étiage de juillet à octobre. Pour Q20 le débit instantané s'élève à 33m³/s et à 39m³/s pour Q50.

¹ Chiffres issus de la « Demande de DIG et d'autorisation pour le schéma d'aménagement des rivières Midour - Douze et de leurs bassins versants (32) », 2013, GéoDiag

D'après l'état des lieux du SAGE Midouze, les débits d'étiage ont connu une forte baisse depuis les années 1970. Cette évolution est attribuée à l'accroissement des prélevements agricoles et à la baisse de la pluviométrie. Le lit mineur de la Douze a également été fortement recalibré au cours des décennies passées.

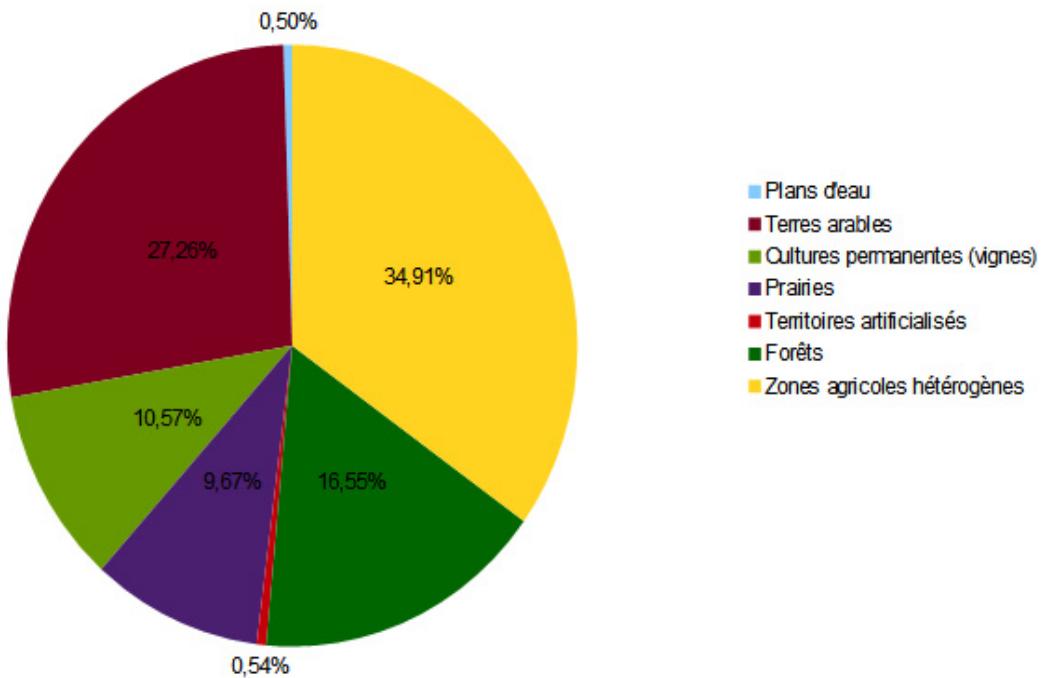


Figure 1: Occupation du sol sur la partie gersoise du bassin versant de la Douze (Source : Corine Land Cover 2012)

Le bassin versant de la Douze est très majoritairement à vocation agricole (83%), avec une dominance des grandes cultures céréalier, en particulier le maïs, les prairies et la vigne. Les forêts occupent 16% de la surface (Corine Land Cover).

b) Le bassin versant de la Gélise

Le sous-site d'Escagnan se trouve sur ce bassin versant de la Gélise. Cette rivière (92 km) et ses affluents principaux forment également un site Natura 2000.

Les pentes d'écoulement de la Gélise sur la partie gersoise varient entre 0,3 et 0,4 %. Les pentes les plus importantes se trouvent en amont. Les altitudes s'échelonnent entre 222 m sur l'amont et moins de 100 m à Castelnau-d'Auzan.

La Gélise n'a pas subi, au cours des soixante dernières années, de transformations hydromorphologiques majeures, hormis la disparition de quelques bras secondaires ou annexes fluviales

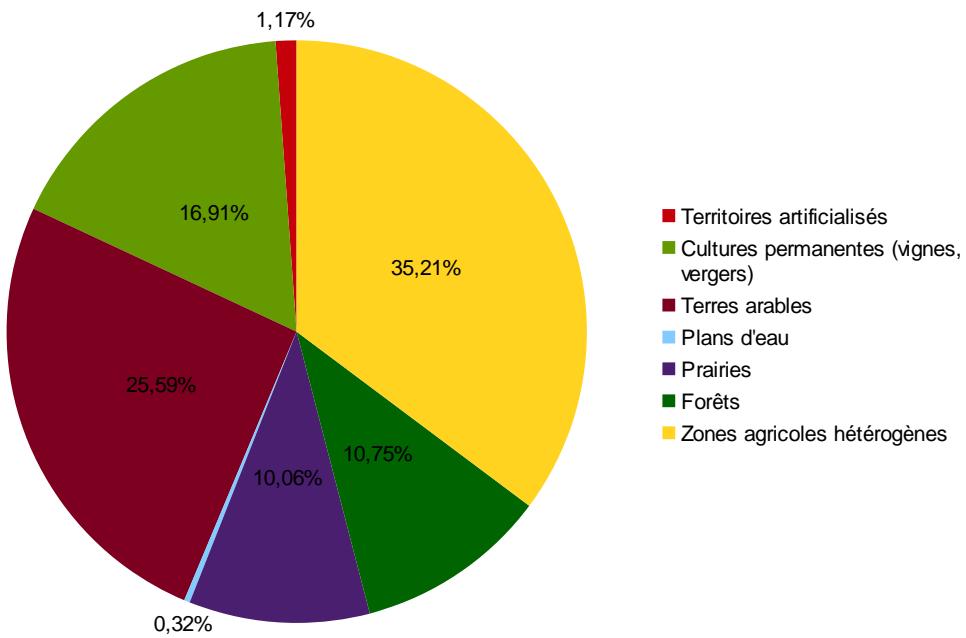


Figure 2 : Occupation du sol sur la partie gersoise du bassin versant de la Gélise (Corine Land Cover 2012)

Comme le bassin de la Douze, la moitié sud du bassin versant de la Gélise, de la source à Castelnau d'Auzan (32), est une zone rurale vouée à l'agriculture (grandes cultures et élevage) et à la viticulture (88 %, Corine Land Cover 2012). Le réseau hydrographique représente sur cette partie environ 216 kilomètres de linéaire de cours d'eau, sur lesquels sont formés 66 étangs de tailles variables, principalement destinés à l'irrigation des cultures et à la pisciculture extensive. « D'une manière générale, sur la Gélise et ses principaux affluents, la ripisylve est présente en quasi continue, ne s'interrompant que rarement et majoritairement en tête de bassin »².

c) Description de la zone d'étude

La cartographie des habitats naturels (CORINE Biotope), réalisée en 2014 par l'ADASEA 32, est utilisée pour l'occupation des sols sur le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac.

L'occupation du sol des entités du site Natura 2000 est variée, on retrouve les mêmes types de milieux dans des proportions variées selon les entités. Par exemple, les terres agricoles sont toujours présentes mais varient entre 15 et 62 %, Les forêts et les landes ou prairies sont également toujours présentes en proportions importantes. Tandis que les zones humides représentent toujours moins de 5 % des sols.

² Source : DOCOB site Natura 2000, FR7200741, « La Gélise », ETEN environnement, 2013, Syndicat mixte du Pays d'Albret

L'entité d'Escagnan est la seule sur le bassin versant de la Gélise, les sols sont dominés par les forêts (52%). A noter, l'importance des zones humides sur ce site avec 10 % de l'occupation du sol.

Le linéaire total de cours d'eau sur le site Natura 2000 représente près de 20 km, avec 18 km sur le bassin versant de la Douze et 2 km sur celui de la Gélise.

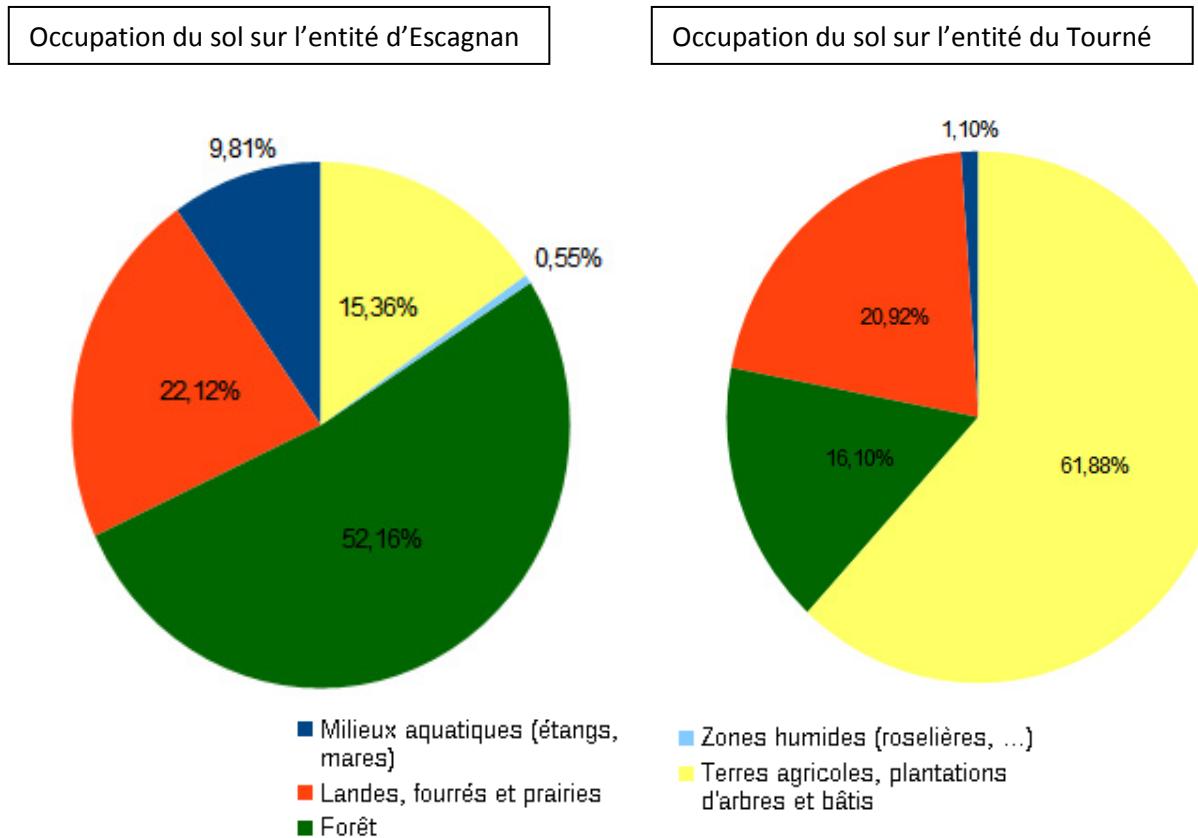
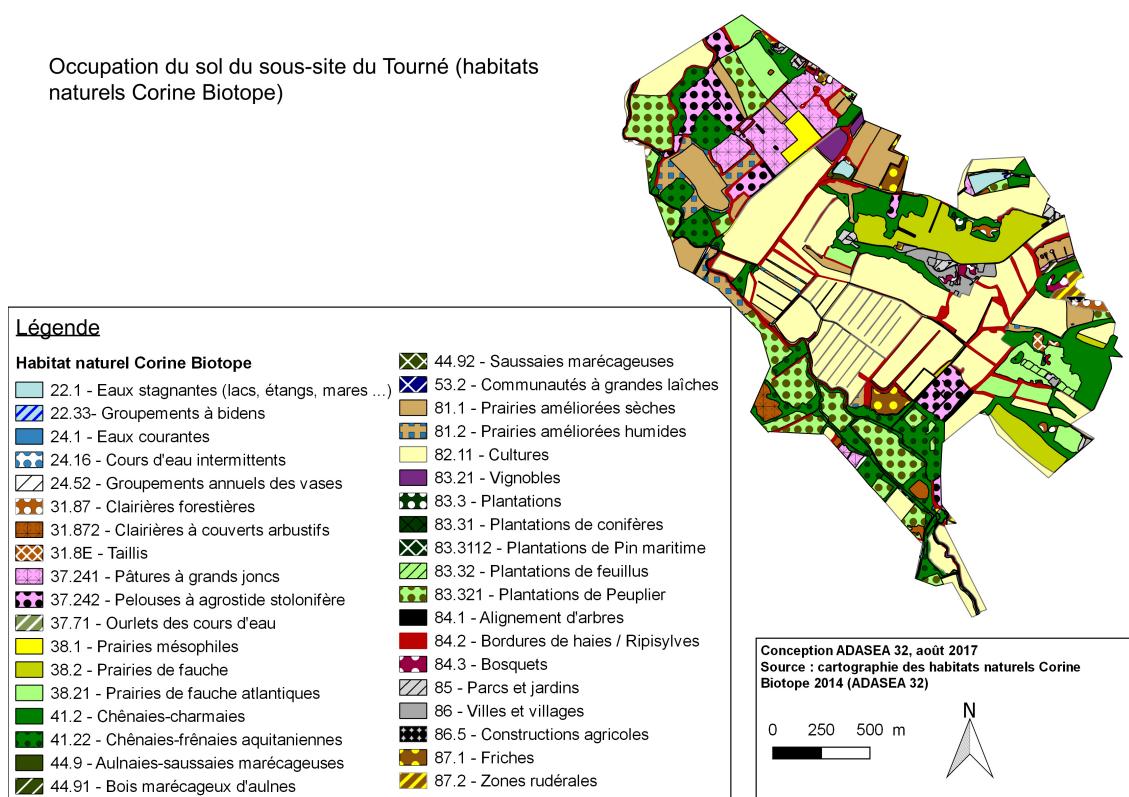


Figure 3 : Exemples d'occupation du sol sur les entités d'Escagnan et du Tourné du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac (cartographie des habitats naturels Corine Biotope 2014)

Occupation du sol du sous-site du Tourné (habitats naturels Corine Biotope)



Carte 4 : Occupation du sol sur l'entité de Tourné Sainte Fauste avec les habitats naturels selon Corine Biotope

3. Le Vison d'Europe

Fiche espèce pages suivantes

1356 Vison d'Europe

**Mustela lutreola*

Mammifères, Carnivores, Mustélidés

Enjeu de conservation :

CONNAISSANCE



Directives « Habitats » - Annexes : II et IV

Liste rouge européenne – cotation UICN (2012) : En danger critique d'extinction

Liste rouge nationale (2017) : En danger critique d'extinction

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

Description

Le vison d'Europe mesure entre 30 et 40 cm pour 400 g à 1 kg selon le sexe. Il possède un corps fin et allongé typique des mustélidés. Son pelage est brun foncé avec une tâche blanche présente sur le menton et la lèvre inférieure.

Risque de confusion avec le vison d'Amérique brun foncé mais sans la tâche blanche et avec le putois d'Europe qui possède lui un masque facial blanc-jaunâtre.

Biologie

- Animal solitaire, territorial et sédentaire. Le rut a lieu de février à mars. Après l'accouplement, la femelle s'isole et assure seule l'élevage des jeunes. La gestation est de 43 jours et la mise bas avec en moyenne 3 à 4 jeunes a lieu entre avril et juin. Sa longévité est estimée à 5 ans. Il atteint la maturité sexuelle vers l'âge de 1 an.
- Espèce nocturne, chassant à terre et dans l'eau. Son régime alimentaire opportuniste est très varié, composé essentiellement de petits vertébrés : amphibiens, oiseaux, poissons, rongeur.

Écologie

Le vison est inféodé aux zones humides situées dans les lits majeurs des cours d'eau. Il est qualifié de semi-aquatique, les milieux les plus recherchés sont les habitats hygrophiles. L'espèce utilise les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les zones marécageuses, les prairies humides et les ruisseaux ou fossés traversant les zones agricoles. Les gîtes sont pour la plupart situés à moins de 5-10 m d'un milieu aquatique

Pour élever ses petits, la femelle choisit un terrier au bord de l'eau, un éboulis rocheux, un amas de branche ou un tourradon de laîches dans lequel elle effectue un trou latéral au-dessus du niveau de l'eau.

Le domaine vital est étendu, et fonction de la densité d'individus. En France, il oscille entre 1,6 km et plus de 15 km le long du cours d'eau principal. Les déplacements peuvent être importants, jusqu'à 8 km.

Habitats d'intérêt communautaire :

3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)

3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

3160 Lacs et mares dystrophes naturels

3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* et du *Bidention p.p*

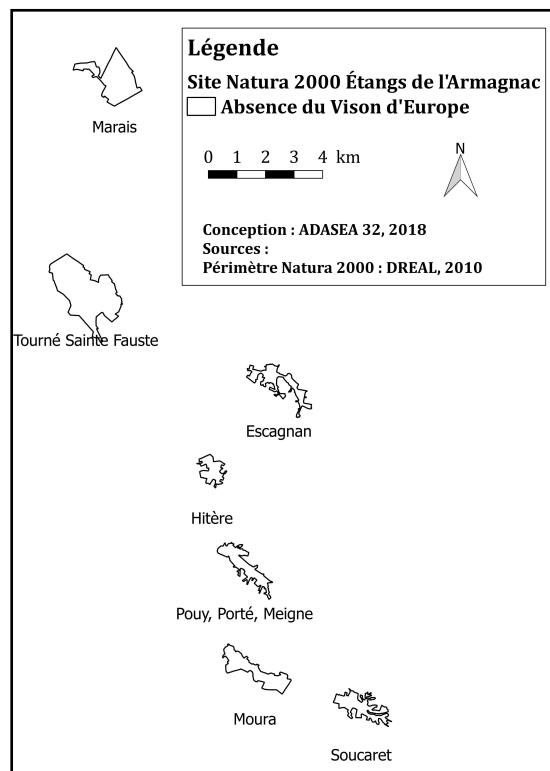
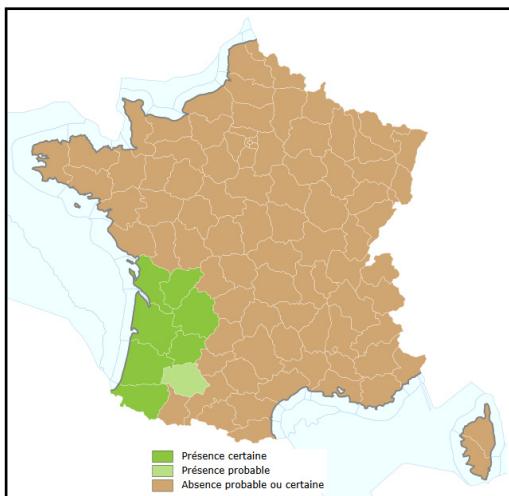
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin

Répartition

L'aire de répartition du vison d'Europe s'est considérablement réduite au cours du XXe siècle, fractionnant la population en de nombreux isolats populationnels distants les uns des autres. Le noyau occidental situé dans le Sud-Ouest de la France et le Nord de l'Espagne est le plus isolé, à plus de 2000 km des populations de l'Est de l'Europe.

Actuellement, l'espèce ne semble plus représentée, en France, que dans 7 départements de la région Nouvelle-Aquitaine (Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Charente et Charente-Maritime).

Répartition en France et sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Surface d'habitats préférentiels et favorables
Campagnes de piégeage du visons d'Amérique
Nombre d'ouvrages hydrauliques transparents

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français		Mauvais	
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

L'espèce n'est pas présente sur le site. Au niveau nationale forte régression des populations et de son aire de répartition.

Pressions et menaces

- J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'homme**
- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Destructions des habitats et fragmentation
- F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages**
 - Destructions directes et empoisonnement
- I01 Espèces exotiques invasives**
- K03 Relations interspécifiques (faune)**
 - Compétition avec le vison d'Amérique, apparition d'un agent pathogène
- D01 Routes, sentiers et voies ferrées**
- G05 Autres intrusions et perturbations humaines**
 - Collisions routières
- K05 Diminution de la fécondité / dépression génétique**
 - Goulot d'étranglement génétique

Préconisation de gestion

- ✓ Préserver ses milieux de vie, les zones humides
- ✓ Lutter contre le Vison d'Amérique
- ✓ Entretenir les ripisylves et la végétation à proximité des milieux aquatiques en prenant compte des exigences de l'espèce
- ✓ Réduire la pollution des cours d'eau qui engendre une baisse de la disponibilité de proies
- ✓ Stopper la lutte chimique contre les rongeurs et développer les pièges adaptés
- ✓ Augmenter la transparence des infrastructures routières pour limiter les collisions avec des véhicules et l'isolation de populations

4. Les observations sur le site

Le premier plan de restauration du Vison d'Europe, lancé en 1999 et achevé en 2003, a permis la collecte des données d'un programme coordonné de piégeage qui s'est traduit par la définition d'un périmètre de présence de l'espèce. Aucune donnée n'a été récoltée dans le Gers.

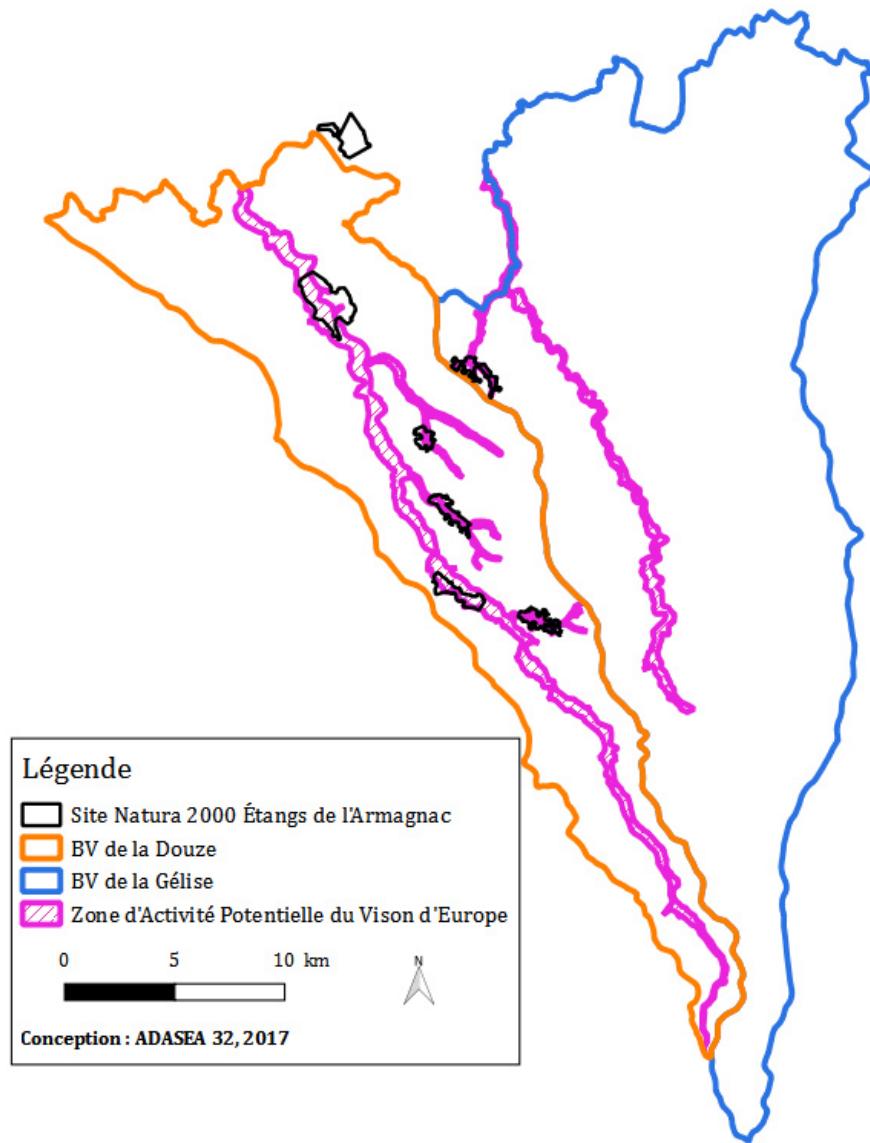
Le site Natura 2000 de la Gélise est identifié comme cours d'eau à Vison d'Europe. De ce fait, dans le cadre de la réalisation du DOCOB, une approche Vison d'Europe a été menée. Cependant, l'espèce n'a pas été observé depuis 2004 sur le site.

Un second plan d'actions en faveur de cette espèce (2007-2011) a fait l'objet d'une rédaction validée par le Conseil National de la Protection de la Nature par le Ministère en charge de l'Environnement. Cependant, depuis 2007, aucune campagne coordonné de piégeage n'a été réalisée afin de déterminer la répartition du Vison d'Europe dans son aire de présence. Les seules données disponibles concernent les occurrences accidentelles (collisions routières, piégeages accidentels). Le bassin versant de La Douze ne faisait pas partie des bassins versants avec présence du Vison d'Europe. Des contacts ont toutefois eu lieu sur les bassins versants relativement proches. Le troisième plan d'action en cours de rédaction permettra une actualisation des données de répartition de l'espèce. En l'état actuel, le Vison d'Europe doit continuer à être considéré comme présent sur tous les bassins versants de l'aire de distribution identifiés fin 2003.

5. Les habitats préférentiels du Vison d'Europe

Le Vison d'Europe est un petit mammifère inféodé aux zones humides. Mustélidés qualifié de semi-aquatique, il se cantonne aux habitats riverains des cours d'eau et des zones lacustres ; il s'éloigne rarement des milieux aquatiques. Les milieux les plus recherchés sont les habitats hygrophiles. Il se rencontre sur les petites et moyennes rivières, le long desquelles il exploite tous les types de zones humides, y compris dans les agrosystèmes artificialisés. Il utilise les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les marais, les prairies humides et les ruisseaux ou fossés traversant les zones agricoles.

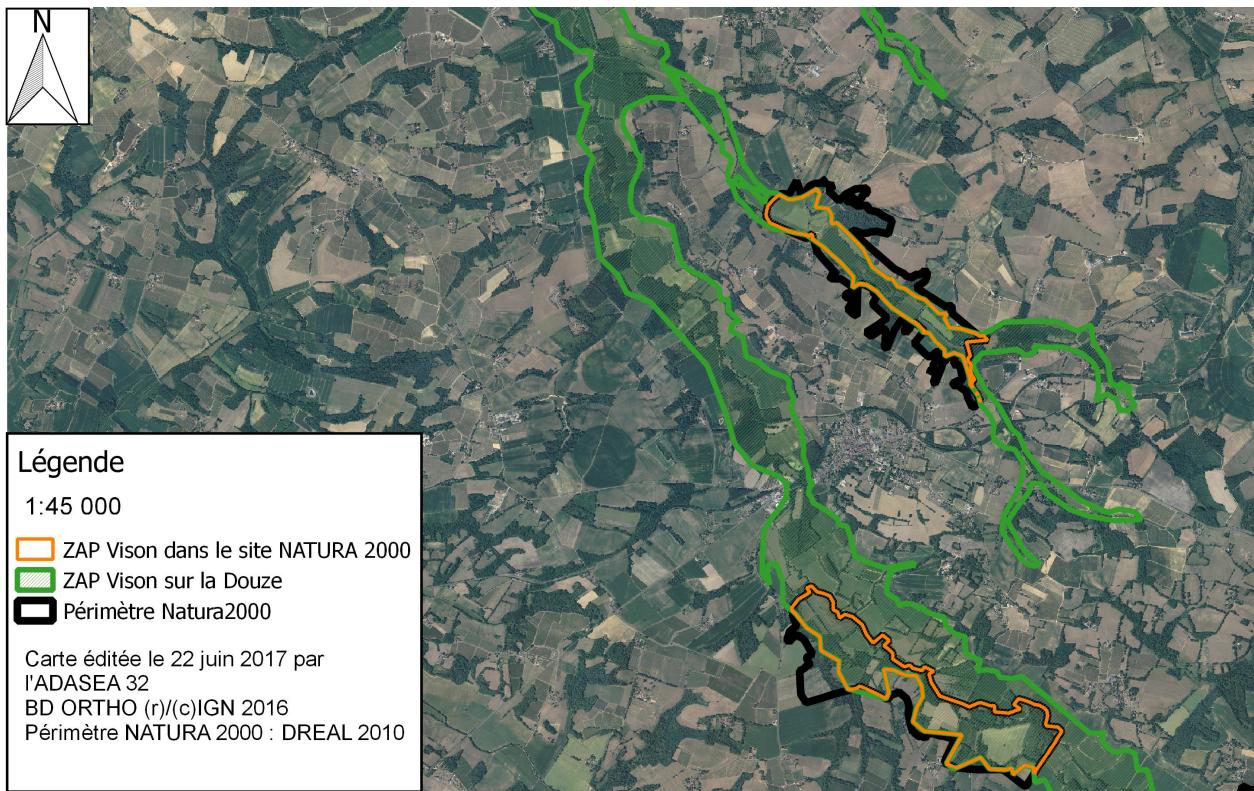
La zone d'étude du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac est constitué d'un ensemble d'habitats compris dans le lit majeur des cours d'eau. Ces habitats sont plus ou moins intéressants pour le Vison d'Europe. Il convient donc de déterminer précisément ceux pouvant être utilisés par cette espèce et leur localisation sur le site.



Carte 5 : Zone d'activité potentielle du Vison d'Europe sur les bassins versant de la Douze et de la Gélise

a) La Zone d'Activité Potentielle (ZAP)

C'est un animal territorial. Pour qu'un site soit considéré comme favorable au Vison d'Europe, la présence d'une Zone d'Activité Potentielle (ZAP) d'une surface minimale de 200 ha est nécessaire. Cette ZAP correspond aux zones naturelles présentes à l'intérieur du périmètre d'étude (hors habitats anthropisés). La cartographie de la ZAP, qui correspond au lit majeur des cours d'eau, est réalisée à partir de la cartographie informative des zones inondables (crue fréquente) de Midi-Pyrénées (IGN) pour les cours principaux et du Scan 25 pour les autres. Pour le bassin versant de la Gélise confère au Document d'Objectifs du site Natura 2000 de « la Gélise ».



Carte 6 : Zone d'activité potentielle du vison d'Europe sur les sites du Moura, du Pouy, de la Hitère et sur la Douze

La ZAP de ce territoire forme une entité de 2746 ha sur le secteur de la Douze, de sa source à Cazaubon, et 80 ha sur le bassin versant de la Gélise (Escagnan et ruisseau du Treou) soit un total de 2826 ha. Dont 401 ha sont éclatés sur les différentes entités du site Natura 2000 (375 ha sur le BV de la Douze et 26 ha sur le BV de la Gélise).

b) La Zone Coeur Vitale (ZCV)

Au sein de cette ZAP, le vison utilise une surface minimale nécessaire à son implantation et à sa survie, s'étendant sur des parties de cours d'eau oscillant entre 6 et 15 km, il s'agit de la Zone Coeur Vitale (ZCV). La ZCV est délimitée uniquement sur les différentes sous entités du site Natura 2000.

Cette zone se définit sur la base de la cartographie des habitats réalisée en 2014 au sein des zones d'activités potentiels, en distinguant les habitats préférentiels pour l'espèce.

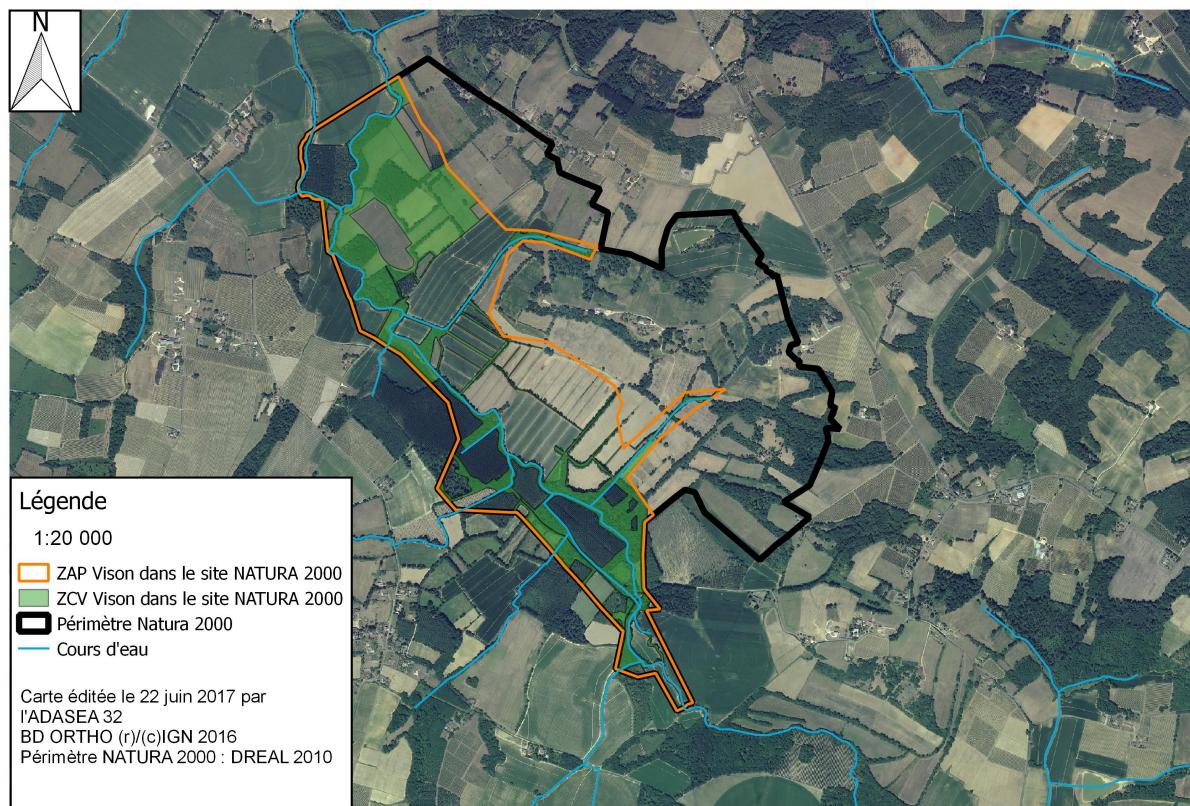
Tableau 1 : Liste des habitats préférentiels du vison d'Europe sur le territoire d'étude avec les codes Corine Biotope (Code CB)

Grands ensembles naturels	Code CB	Description
Milieux aquatiques	22.1	Eaux stagnantes (lacs, étangs, mares)
	24.1	Eaux courantes
	24.16	Cours d'eau intermittents
Fruticées et prairies	31.8	Fourrés
	31.87	Clairières forestières
	37	Prairies humides et mégaphorbiaies
	37.24	Prairies
	37.241	Pâturage à grands joncs
	37.242	Pelouses à agrostide stolonifères et fétuque faux-roseau
	37.311	Prairies à molinie sur calcaire
	37.7	Lisières humides à grandes herbes
	37.71	Ourlets des cours d'eau
	37.72	Frange de bords boisés ombragés
	37.A	Prairies longuement inondables
Forêts	41.2	Chênaies-charmaies
	41.22	Chênaies-frênaies aquitaniennes
	44.31	Aulnaies alluviales
	44.9	Aulnaies-saussaies marécageuses
	44.91	Bois marécageux d'aulnes
	44.92	Saussaies marécageuses
Végétation de bords de cours d'eau	53	Végétation des bords de cours d'eau
	53.1	Roselières et caricaies
	53.2	Communautés à grandes laîches
Réseau de fossés et haies bocagères	84.1	Alignement d'arbres
	84.2	Bordures de haies / Ripisylves
	84.3	Bosquets

Cette ZCV est un ensemble cohérent et suffisamment étendu d'habitats préférentiels du Vision d'Europe et en bonne état de conservation, sur lequel il concentre son activité. Ce bon état de conservation est caractérisé par :

- une structure de végétation dense et fermée au niveau du sol qui permettent à l'espèce une dissimulation totale.
- des conditions de milieux hygrophiles ou subissant des inondations en lien avec la dynamique alluviale, le Vison d'Europe étant inféodée aux zones humides. Les ZCV sont comprises au sein du lit majeur des cours d'eau.
- des habitats exploités selon des modalités non contraignantes pour le Vison d'Europe, il utilise des milieux particulièrement tranquilles et sans activités perturbantes pour établir ses gîtes.

In fine la zone cœur vitale doit former une entité globale d'habitats préférentiels en bon état de conservation et d'une surface minimale soit de 40 ha d'un seul tenant soit de 2x20 ha situés à moins de 2 km l'une de l'autre.



Carte 7 : Zone Coeur Vitale dans la Zone d'Activité Potentielle sur le Tourné

Tableau 2 : Superficie de la Zone Coeur Vitale par entité

Entité	Superficie ZCV (ha)	Entité	Superficie ZCV (ha)
La Hitière	11,91	Le Pouy, Meigne, Porté	42,20
Escagnan	21,34	Tourné Sainte Fauste	70,63
Le Soucaret	25,34	Le Moura	77,67

Le long de la rivière Douze, il est probable d'avoir d'autres ZCV potentielles mais pour cela, une cartographie précise des habitats est nécessaire.

Pour la connexion entre le site de la Gélise et le site d'Escagnan, il n'est pas possible de statuer sur la présence de ZCV potentielle car la cartographie des habitats n'a pas été effectuée sur cette zone dans le DOCOB correspondant.

6. Aménagement et entretien des cours d'eau

Sur le bassin versant de la Douze, « la ripisylve est généralement absente ou en mauvais état, en lien avec l'intensification des pratiques agricoles et les travaux d'aménagements passés (recalibrage cours d'eau, arrachage de haies, ...). Si l'on considère seulement le talus, la ripisylve est majoritairement en bon état. Elle n'est absente que dans 12 % des cas. Tandis qu'en haut de berge, elle est majoritairement absente ou en mauvais état »³.

Un autre facteur de dégradation est l'implantation de peupliers de culture qui sont particulièrement instables en cas de coup de vent et de sols détrempés.

Dans son programme 2013-2018, le syndicat de rivière Midour Douze, en charge de l'entretien du bassin de versant de la Douze, a pour objectif de maintenir les portions de ripisylve présentes et la reconstituer sur 4000 mètres de linéaire ainsi que de traiter les embâcles.

La sélection des embâcles se fait grâce à un arbre décisionnel, seulement ceux présentant un danger dans les zones à enjeux riverains sont à traiter. Les autres embâcles seront laissés sur place pour favoriser la constitution de caches, de frayères, la création de zones d'eaux calmes et ne pas accélérer les conditions d'écoulement.

La sauvegarde des embâcles et la présence d'une ripisylve dense et continue permettent également de préserver des habitats pour la faune, et notamment le Vison d'Europe. La survie de l'espèce est conditionnée à la densité d'habitats pour le refuge et l'élevage des jeunes en toute quiétude.

Le département du Gers a été identifié comme zone de reconquête potentielle de l'espèce dans le plan de restauration (2007-2011). Les bassins versants de la Douze et de la Gélise sont donc un territoire où il est important de diversifier les habitats.

7. Collisions routières

La mortalité par collision routière constitue une des principales causes de la régression de l'espèce. Ces collisions proviennent du fait qu'ils sont obligés de traverser les routes lorsque les ouvrages hydrauliques ne sont pas adaptés à leur cheminement car ils ne sont pas très bons nageurs.

Une étude terrain a été effectuée afin de déterminer si les ouvrages sont transparents, c'est-à-dire s'ils permettent le passage du vison le long du cours d'eau sans avoir à traverser la route, ou non. Cette

³Source : Demande de DIG et d'autorisation pour le schéma d'aménagement des rivières Midour - Douze et de leurs bassins versants (32), 2013, GéoDiag

étude a été limitée aux ouvrages se trouvant dans le périmètre du site Natura 2000 soit un total de 27 ouvrages.

La méthodologie de hiérarchisation des franchissements de cours d'eau utilisée est celle du « Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les Documents d'Objectifs Natura 2000 » réalisé par le SFEPM et le CEN Aquitaine.

Pour chaque pont, 5 facteurs le concernant ont été retenus pour aider à la hiérarchisation :

- la largeur du lit majeur,
- la largeur des habitats naturels dans le lit majeur,
- la transparence des ouvrages (possibilité de cheminement à sec sous le pont) en crue et à l'étiage,
- le type de cours d'eau (principal, secondaire, tertiaire),
- le niveau de trafic.

Suivant la largeur du lit majeur, le calcul du niveau de propriété prend plus en compte la transparence de l'ouvrage ou la quantité d'habitats préférentiels.

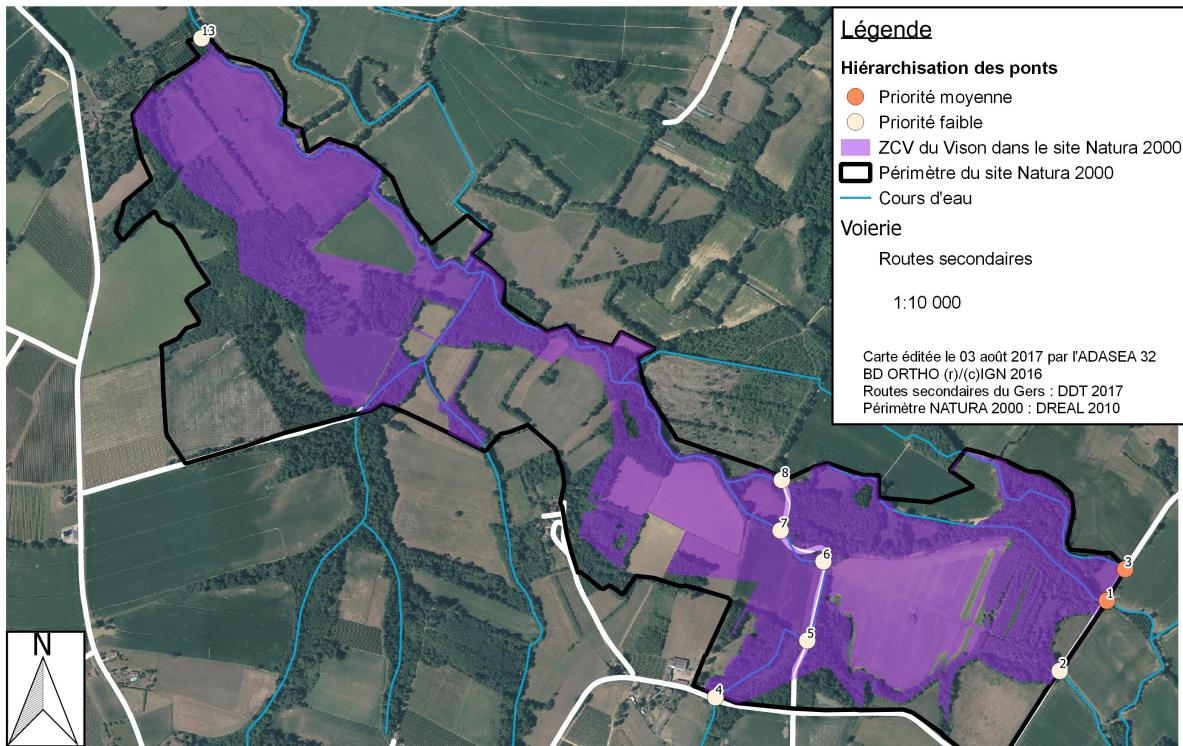
La hiérarchisation débouche sur 3 niveaux de priorité d'action concernant le réaménagement des franchissements.

- Secteurs à risque fort de collisions = niveau de priorité 1 ;
- Secteurs à risque modéré de collisions = niveau de priorité 2 ;
- Secteurs à risque faible de collisions = niveau de priorité 3.

Les ouvrages non transparents, situés uniquement dans les ZAP ou avec un trafic quasi inexistant sont directement classés en priorité 3.

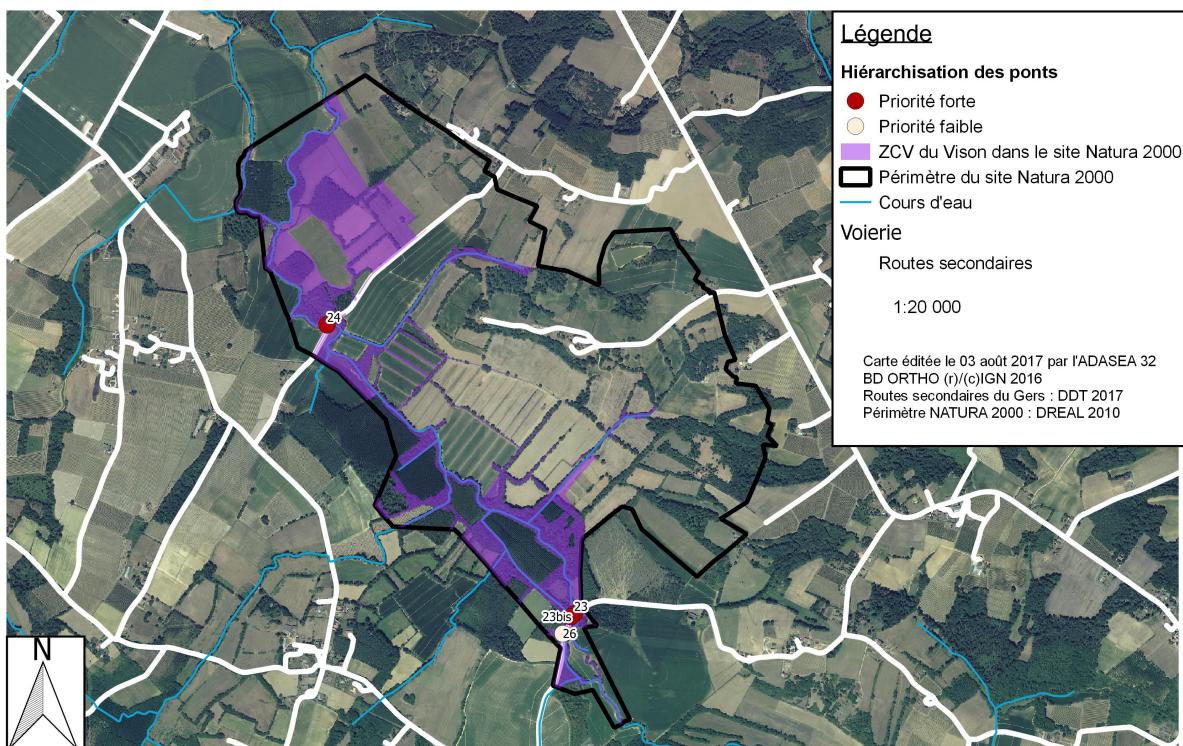
Site	Pont	Lit majeur (hm)	Largeur habitat (hm)	Rapport largeur habitat / lit mineur	Transparence en étiage (1 = oui ; 2 = non)	Transparence en crue (1 = oui ; 2 = non)	Type de cours d'eau (1,2,3)	Trafic	Trafic (1,2,3)	Priorité
Moura	1	4,2	2,5	0,60	2	2	3	<1000	1	2
Moura	2	4,2	2,5	0,60	2	2	1	<1000	1	3
Moura	4	0,68	2,5	1,00	2	2	1	<1000	1	2
Moura	3	4,2	2,5	0,60	1	2	1	<1000	1	3
Moura	5	6,85	2,5	0,36	2	2	1	nul	1	3
Moura	6	7,6	2,5	0,33	2	2	1	nul	1	3
Moura	7	6,4	2,5	0,39	1	2	3	nul	1	3
Moura	8	5,8	2,5	0,43	1	2	3	nul	1	3
Moura	13	5,63	0,3	0,05	1	2	3	nul	1	3
Soucaret	9	3,7	0,2	0,05	2	2	1	<1000	1	3
Soucaret	10	1,25	0,2	0,16	2	2	1	<1000	1	3
Soucaret	11	2,16	0,2	0,09	2	2	1	<1000	1	3
Hitere	12	1,2	0,5	0,42	2	2	1	<1000	1	3
Hitere	14	0,74	0,7	0,95	2	2	1	<1000	1	3
Pouy	15	2,7	1,5	0,56	2	2	1	>1000	1	3
Pouy	16	1,52	0,9	0,59	2	2	1	>1000	2	3
Pouy	17	1,25	2	1,60	1	1	1	nul	1	3
Pouy	18	2,8	2,5	0,89	2	2	1	nul	1	3
Pouy	19	1,2	1,5	1,00	2	2	1	>1000	2	3
Pouy	25	0,75	1,2	1,00	1	2	1	nul	1	3
Pouy	20	0,7	1,8	1,00	2	2	1	>3000	3	3
Pouy	21	0,65	0,5	0,77	2	2	1	>3000	3	3
Pouy	22	1,25	1,6	1,00	2	2	1	nul	1	3
Tourne	23	6,3	6,3	1,00	1	2	3	<1000	1	1
Tourne	24	6,8	1	0,15	1	2	3	<1000	1	1
Tourne	23bis	6,3	6,3	1,00	1	1	3	<1000	1	1
Tourne	26	6,3	2	0,32	2	2	1	<1000	1	3

Tableau 3 : Critères et résultats de la hiérarchisation des ponts



Carte 8 : Hiérarchisation des ouvrages vis-à-vis des risques de collision routière et ZCV au Moura

Les ouvrages non transparents, situés au niveau d'une ZCV et de priorité 1, sont au nombre de 3, tous situés sur le site du Tourné, et deux ouvrages de priorité 2 se trouve sur l'étang du Moura. Les 22 ouvrages restant présentent un faible risque de collisions.



Carte 9 : Hiérarchisation des ouvrages vis-à-vis des risques de collision routière et ZCV au Tourné

La mise en transparence de ces ouvrages devra être étudiée au cas par cas. Il conviendra de mettre en regard la faisabilité, le type d'aménagement à privilégier (encorbellement, mise en place de banquette, ...) et le coût de l'opération.

La transparence des ouvrages hydrauliques est également un point favorable à de nombreuses autres espèces telle que la loutre. Cette transparence permet la continuité des habitats d'espèce sans barrière.

8. Envahissement par le Vison d'Amérique

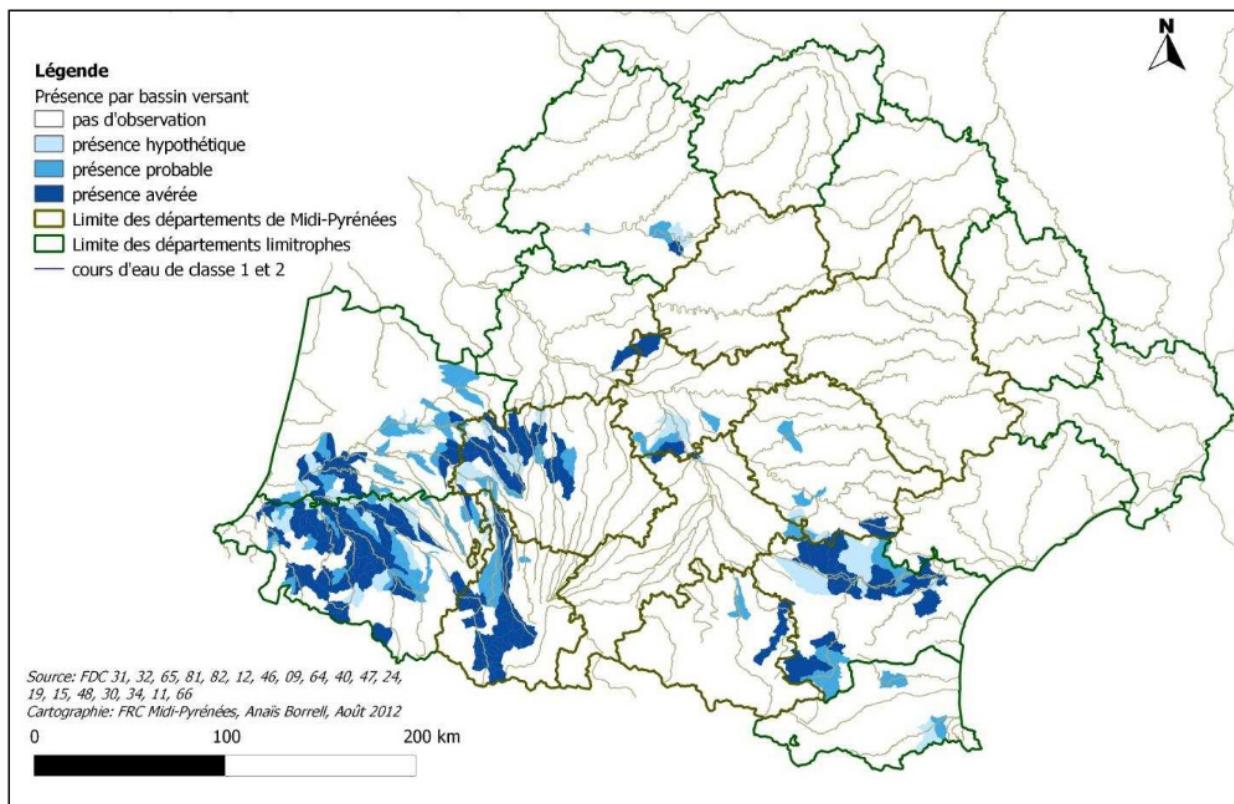
Originaire d'Amérique du Nord, le Vison d'Amérique a été importé volontairement en Europe au cours du 20^{ème} siècle pour son élevage et la production de sa fourrure. Des individus ont pu s'échapper et former des populations férales. Il a donc colonisé les territoires par le biais des réseaux hydrographiques. Il possède une niche écologique semblable à celle du Vison d'Europe. Le Vison d'Amérique contribue de façon directe et indirecte à la régression de la faible population de l'espèce autochtone par une compétition interspécifique, diffusion de la maladie aléoutienne et confusion possible entre les 2 espèces lors des opérations de contrôle des populations.

Une enquête réalisée en 1999 par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a mis en évidence l'existence de trois populations installées dont l'une occupant de nombreux secteurs du réseau hydrographique de l'Adour en contact avec les populations relictuelles du Vison d'Europe. Au début des années 2000, des campagnes de piégeages ont été mise en place dans le Gers et les Landes ainsi que lors du second plan de restauration du Vison d'Europe 2007-2011. Le Vison d'Amérique est implanté depuis une quinzaine d'années sur les bassins versants dans lesquels se situent les plans d'eau du site Natura 2000. Les données récoltées par la Fédération régionale des chasseurs Midi-Pyrénées en 2012 montre bien que l'Ouest du Gers est colonisé par le Vison d'Amérique (cf carte). Le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac est situé dans le noyau de population du Sud-Ouest de la France. Il est toutefois difficile d'estimer la taille des populations sur le secteur de l'Armagnac car peu de piégeurs sont actifs suite à de nouvelles contraintes de la réglementation sur les cages-pièges. Selon les données de la Fédération départementale de chasse du Gers, en 2016, seulement 2 sociétés de chasse ont piégés des visons d'Amérique, l'une sur le bassin versant de la Gélise, Eauze Maignan Gélise avec 4 individus piégés et la société de Manciet sur le bassin versant de la Douze qui a capturé un individu.

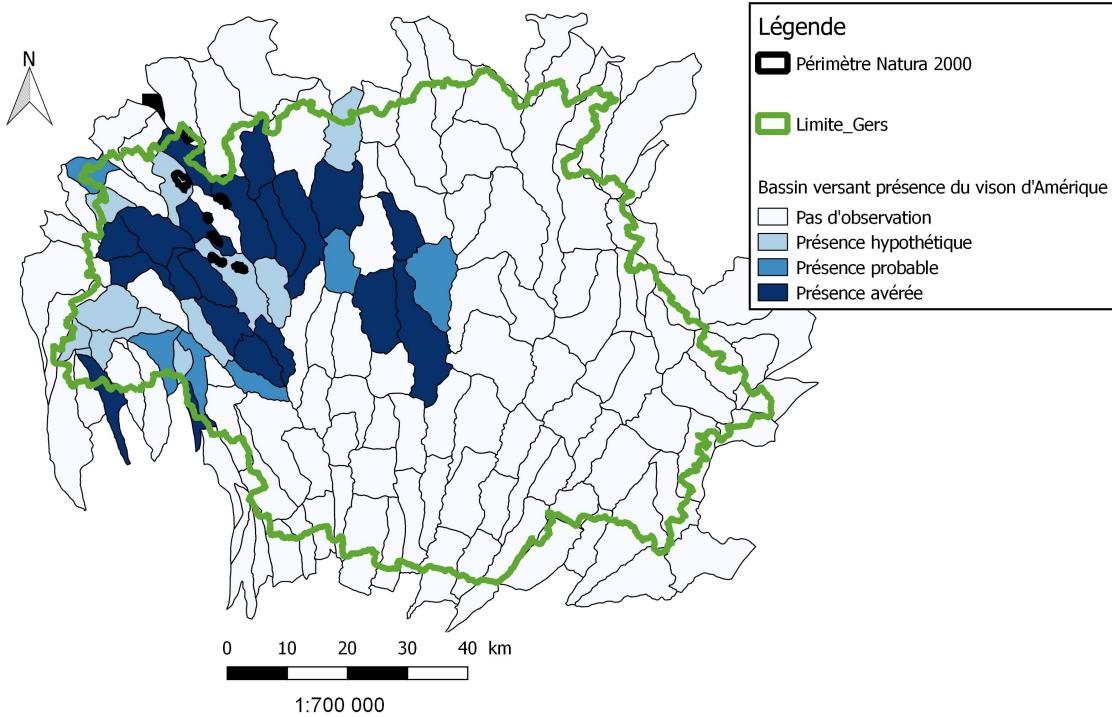
Il existe dans le Gers également 2 associations de piégeurs, l'Association des Piégeurs Agréés du Gers et l'Association Départementale des Régulateurs des Nuisibles Agréés 32.

Les données de piégeage de l'Association des Piégeurs Agréés du Gers font état de 314 visons d'Amérique piégés sur le département du Gers. Les campagnes de 2015/2016 et 2016/2017 sont celles avec le taux de capture le plus importants respectivement 99 et 96 individus piégés.

La réglementation est difficile et très contraignante ce qui limite le piégeage du vison d'Amérique.



Carte 10 : Répartition du vison d'Amérique en Midi-Pyrénées et dans les départements limitrophes en 2012 (source : FRC Midi-Pyrénées)



Carte 11 : Répartition du vison d'Amérique sur les bassins versants du Gers en 2012 (source : FRC Midi-Pyrénées)

9. Synthèse des menaces sur le site Natura 2000

Tableau 4 : Synthèse des menaces sur le vison d'Europe

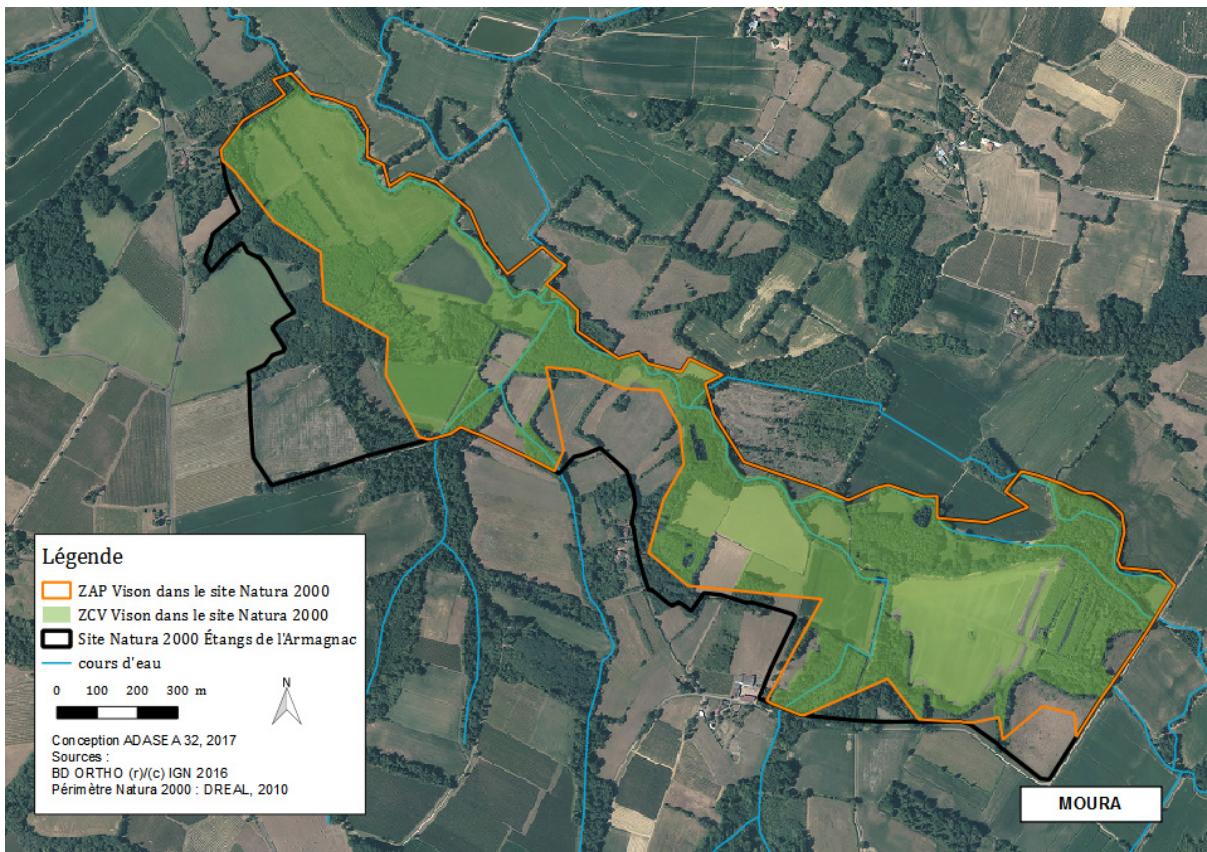
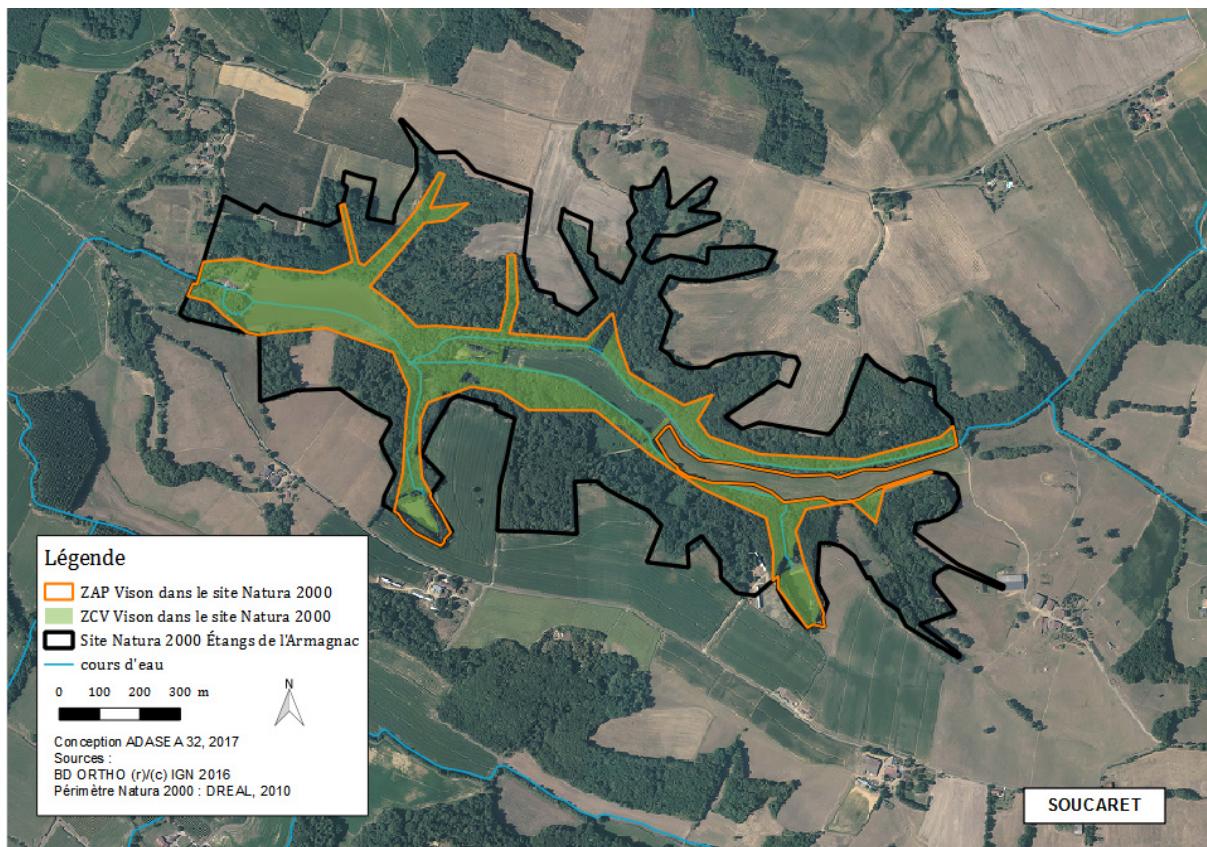
Menaces/Pressions	Hiérarchisation
Habitats	
<i>A02 Modification des pratiques culturelles</i> Disparition des habitats préférentiels du Vison d'Europe (notamment les prairies et boisements humides)	Fort
<i>H01 Pollution des eaux de surfaces</i> Qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau	Moyen
<i>J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme</i>	
Entretien inadapté des cours d'eau, fossés, plans d'eau et zones humides	Moyen
Relation interspécifique	
<i>I02 Espèces exotiques invasives</i> Compétition avec le Vison d'Amérique	Fort
Apparition d'un agent pathogène	Faible
Mortalité anthropique	
<i>F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages</i>	Faible

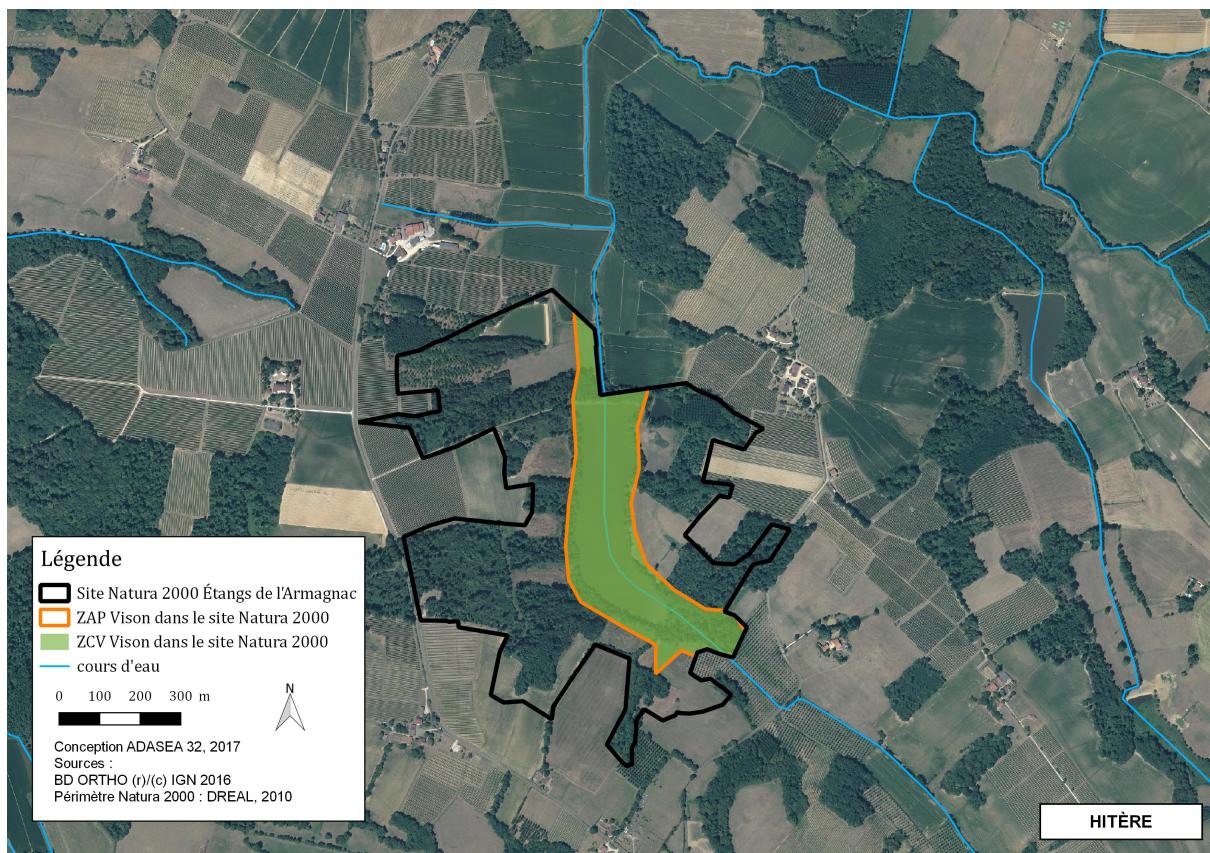
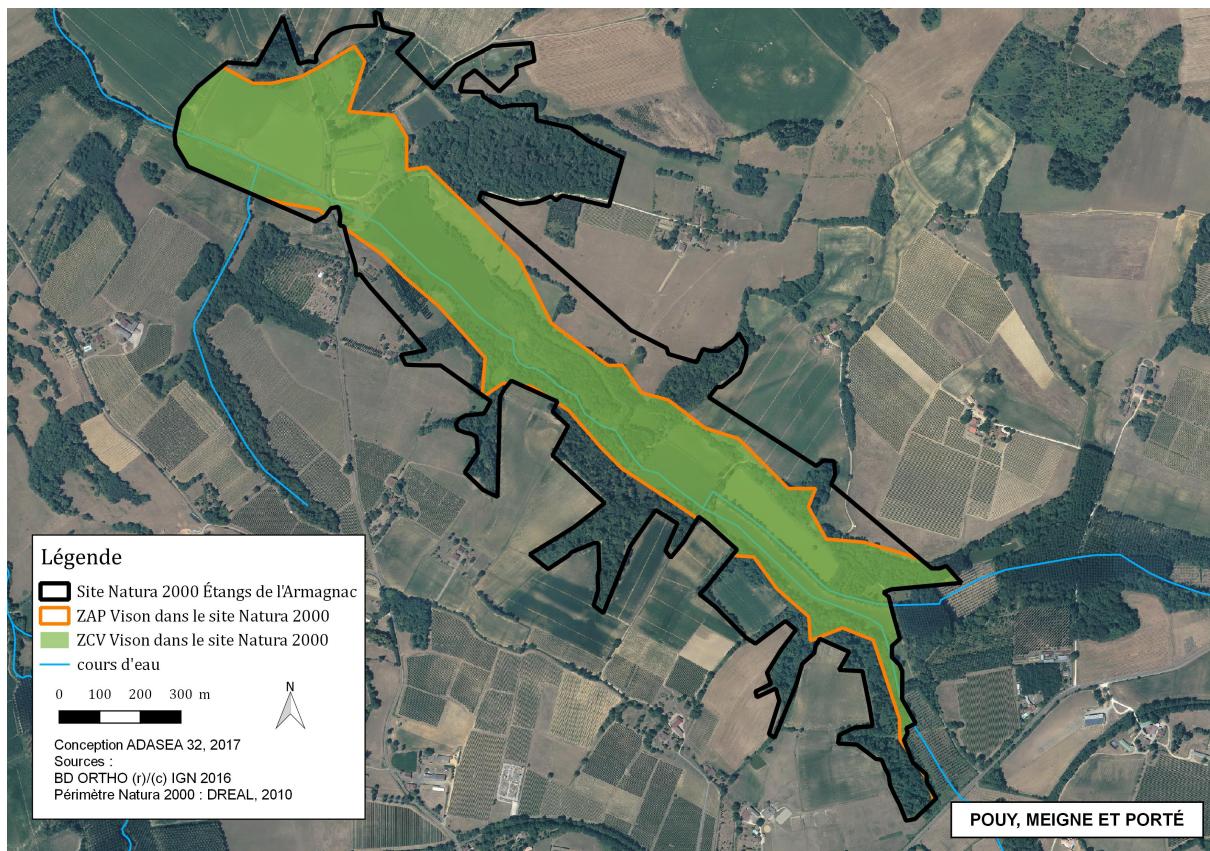
Menaces/Pressions	Hiérarchisation
Stress et mortalité accidentelle par piégeages	
<i>J03 Autres modifications des écosystèmes (fragmentation) Mortalité par collision routière</i>	Faible
Génétique	
<i>K05 Diminution de la consanguinité / dépression génétique</i>	Moyen
Goulot d'étranglement génétique	

Liste des pressions et des menaces du Formulaire Standard de Données (Bensettiti F., Puissauve R., Lepareur F., Tournoult J. et Maciejewski L., 2012. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique – DHFF article 17, 2007-2012. Version 1 – Février 2012. Rapport SPN 2012-27, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 76 p. + annexes.)

ANNEXES

Cartes des zones cœur vitale sur les entités du site Natura 2000





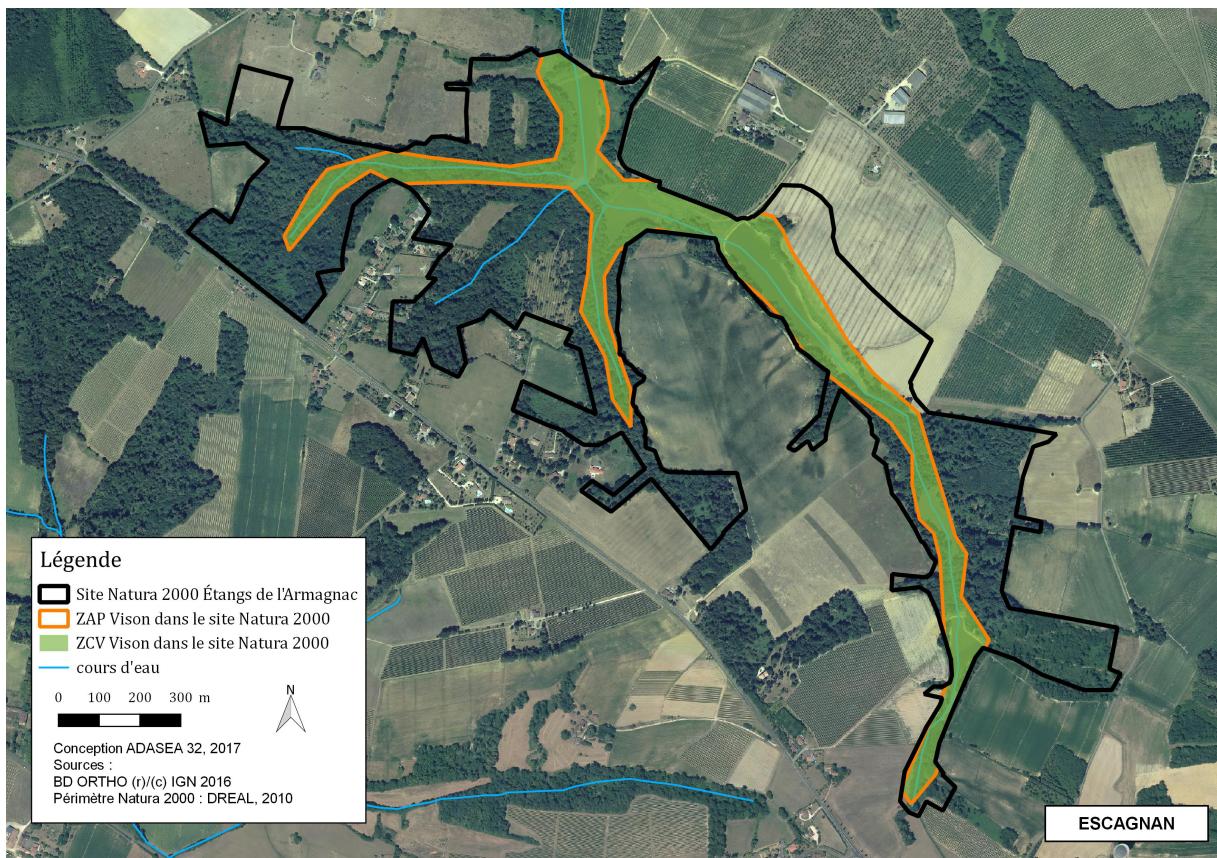


Tableau hiérarchisation de la transparence des ouvrages hydrauliques

X	Y	Site	Pont	Traffic	Traffic (1,2,3)	Cheminement	Transparence en étage (1 = oui ; 2 = non)	Transparence en crue (1 = oui ; 2 = non)	Cours_eau	Type de cours d'eau (1,2,3)	Route	Source	traficCD32	lit_mineur	lit_majeur (m)	lit_majeur (hm)	Largeur habitat (m)	Largeur habitat (hm)	Rapport largeur habitat / lit mineur	Total	Priorité			Prioritaire que si dans ZCV	Si trafic nul, pas prioritaire
463687.116808682	6301983.21232655	Moura	1<1000	1,00	Passage sur la route	2	2	2	La Douze	3D231	ADASEA (HG)	6 m	420,00	4,20	250,00	2,50	0,60	15,39	2ZCV	2	2				
463574.818677904	6301816.0709226	Moura	2<1000	1,00	Passage sur la route	2	2	2	Canal de la Douze	1D231	ADASEA (HG)	1 m	420,00	4,20	250,00	2,50	0,60	11,39	3ZCV	3	3				
462755.651692931	6301753.39289612	Moura	4<1000	1,00	Passage sur la route	2	2	2	Ruisseau de Laribeau	1D231	ADASEA (HG)	1 m	68,00	0,68	250,00	2,50	1,00	14,68	2ZCV	2	2				
463730.64321596	6302058.07774707	Moura	3<1000	1,00	Passage sur la route	1	2	2	Fossé de la Douze	1D231	ADASEA (HG)	< 1 m	420,00	4,20	250,00	2,50	0,60	10,64	3ZCV	3	3				
462974.154257467	6301888.32475868	Moura	5nul	1,00	Passage sur le chemin	2	2	2	Ruisseau de Laribeau	1Chemin accès Moura	ADASEA (HG)	< 1 m	685,00	6,85	250,00	2,50	0,36	13,58	2ZCV	2	3				
463012.457495872	6302076.35883813	Moura	6nul	1,00	Passage sur le chemin	2	2	2	Exutoire Etang du Moura	1Chemin accès Moura	ADASEA (HG)	< 1 m	760,00	7,60	250,00	2,50	0,33	14,26	2ZCV	2	3				
462910.605702841	6302150.3537305	Moura	7nul	1,00	Passage sur le chemin	1	2	2	La Douze	3Chemin accès Moura	ADASEA (HG)	3 m	640,00	6,40	250,00	2,50	0,39	16,43	1ZCV	1	3				
464978.110048549	6301479.17653027	Soucar	9<1000	1,00	Passage sur la route	2	2	2	Ruisseau du Soucaret	1Espas/D20	ADASEA (HG)	1 m	370,00	3,70	20,00	0,20	0,05	9,81	3ZCV	3	3				
464582.890270464	6302014.55133979	Soucar	10<1000	1,00	Passage sur la route	2	2	2	Ruisseau du Loc	1Espas/M124	ADASEA (HG)	1 m	125,00	1,25	20,00	0,20	0,16	7,57	3ZAP	3	3				
464504.542737364	6301863.07944246	Soucar	11<1000	1,00	Passage sur la route	2	2	2	Ruisseau du Loc	1Espas/D20	ADASEA (HG)	1 m	216,00	2,16	20,00	0,20	0,09	8,35	3ZAP	3	3				
461532.559648417	6303321.21408628	Moura	13nul	1,00	Passage sur la route	1	2	2	La Douze	3chemin Haussécame	ADASEA (HG)	3 m	563,00	5,63	30,00	0,30	0,05	14,99	2ZCV	2	3				
461459.661755408	6308946.93415648	Hitere	12<1000	1,00	Passage sur la route	2	2	2	Ruisseau de Hitère	1Sauboires/Réans	ADASEA (HG)	1 m	120,00	1,20	50,00	0,50	0,42	8,03	3ZAP	3	3				
461972.094190183	6308523.39306243	Hitere	14<1000	1,00	Passage sur la route	2	2	2	Ruisseau de la Hitère	1D122	ADASEA (HG)	2851 m	74,00	0,74	70,00	0,70	0,95	14,74	2ZAP	3	3				
461532.866388948	6306424.86023431	Pouy	15>1000	1,00	Passage sur la route	2	2	2	Exutoire du Pouy	1D122	ADASEA (HG)	2851 m	270,00	2,70	150,00	1,50	0,56	9,81	3ZCV	3	3				
463073.649628201	6304959.02459606	Pouy	16>1000	2,00	Passage sur la route	2	2	2	Ruisseau du Pouy	1D931	ADASEA (HG)	29301 m	152,00	1,52	90,00	0,90	0,59	9,70	3ZAP	3	3				
463211.344057953	6304760.322630502	Pouy	17nul	1,00	Passage sur berge	1	1	1	Ruisseau du Pouy	1Voie ferrée	ADASEA (HG)	1 m	125,00	1,25	200,00	2,00	1,60	8,95	3ZAP	3	3				
463369.954097288	6305546.40463183	Pouy	18nul	1,00	passage sur la route	2	2	2	?	1Piste Las Barthes/Nauton	ADASEA (HG)	< 1 m	280,00	2,80	250,00	2,50	0,89	10,59	3ZAP	3	3				
463885.872466992	6305436.59768153	Pouy	19>1000	2,00	passage sur la route	2	2	2	?	1D931	ADASEA (HG)	29311 m	120,00	1,20	150,00	1,50	1,00	10,20	3ZAP	3	3				
464072.369985771	6305148.57230789	Pouy	25nul	1,00	passage sur la route	1	2	2	?	1Voie ferrée	ADASEA (HG)	1 m	75,00	0,75	120,00	1,20	1,00	11,75	3ZAP	3	3				
463626.170314675	6304207.36987668	Pouy	20>3000	3,00	Passage sur la route	2	2	2	Ruisseau du Pouy	1D924	ADASEA (HG)	35172 m	70,00	0,70	180,00	1,80	1,00	16,70	1ZAP	3	3				
463390.869706871	6304172.51052737	Pouy	21>3000	3,00	Passage sur la route	2	2	2	Ruisseau du Pouy	1D924	ADASEA (HG)	35171 m	65,00	0,65	50,00	0,50	0,77	16,65	1ZAP	3	3				
463256.661212049	6303804.74439221	Pouy	22nul	1,00	Passage sur chemin	2	2	2	Ruisseau du Pouy	1Piste Bérouite	ADASEA (HG)	< 1 m	125,00	1,25	160,00	1,60	1,00	9,25	3ZAP	3	3				
456869.556935756	6314435.10296258	Tourne	23<1000	1,00	Passage sur la route	1	2	2	La Douze	3D250	ADASEA (HG)	2323 m	630,00	6,30	630,00	6,30	1,00	17,55	1ZCV	1	1				
455693.053896734	6315808.56132517	Tourne	24<1000	1,00	Passage sur la route	1	2	2	La Douze	3D109/N524	ADASEA (HG)	4 m	680,00	6,80	100,00	1,00	0,15	16,34	1ZCV	1	1				
462913.602093602	6302270.16055499	Moura	8nul	1,00	Passage sur le chemin	1	2	2	La Douze	3chemin accès du Moura	ADASEA (HG)	4 m	580,00	5,80	250,00	2,50	0,43	15,91	2ZCV	2	3				
456854.651566474	6314421.64843941	Tourne	23bis<1000	1,00	Passage sur la route	1	1	1	Assec Douze	3D250	ADASEA (HG)	2325 m	630,00	6,30	630,00	6,30	1,00	16,80	1ZCV	1	1				
456815.110904764	6314341.22675458	Tourne	26<1000	1,00	Passage sur la route	2	2	2	Fossé Douze	1D 250	ADASEA (HG)	2321 m	630,00	6,30	200,00	2,00	0,32	12,93	3ZCV	3	3				

STRUCTURES REFERENTES



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU GERS
19 Place du Foirail – BP 342 – 32007 AUCH Cedex
Tél. : 05 62 61 46 46
Site Internet : <http://www.gers.gouv.fr>



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU Logement d'Occitanie
1, Rue de la Cité administrative - CS80002 - 3074 TOULOUSE Cedex 9
Tél. : 05 61 58 50 00
Site Internet : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>



ADASEA du Gers
Maison de l'Agriculture – Route de Mirande – BP70161 – 32003 AUCH Cedex
Tél. : 05 62 61 79 50
Courriel : a032@adasea.net – Site Internet : <http://www.adasea32.fr>
Site Internet dédié aux sites Natura 2000 du Gers : <http://gers.n2000.fr>



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE MIDI-PYRENEES
75, Voie du TOEC – BP 57611- 31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél. : 05 81 60 81 90
Site Internet : <https://www.cen-mp.org>



ÉCOLE D'INGENIEURS DE PURPAN
75, Voie du TOEC – BP 57611- 31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél. : 05 61 15 30 30
Site Internet : <http://www.purpan.fr/>



FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE DU GERS
755, Route de Toulouse – 32000 AUCH
Tél. : 05 62 63 41 50
Site Internet : <http://www.gers-peche.fr>